RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU GIRECOURT SUR DURBION

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée en 2024. Les améliorations apportées ont permis de rétablir la qualité de l'eau distribuée en 2025. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SCE BASSE VERRIERE 1, SCE BASSE VERRIERE 2, SCE BASSE VERRIERE 3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 353 personnes sur 1 commune (GIRECOURT-SUR-DURBION). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE GIRECOURT SUR DURBION ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE GIRECOURT SUR DURBION » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/06/2026**

UDI **088006248**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C — Anomalies régulières en 2024

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **83 %**
Valeur maxi : **70 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,8 mg/L**
Valeur maxi : **0,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **194**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **7,7 °f**
Valeur maxi : **7,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS GRAND EST - Délégation territoriale des Vosges - 1 quartier de la Magdeleine - CS 61019 - 88060 Epinal Cedex 09
https://www.grand-est.ars.sante.fr/ 03.29.64.66.67 ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr